

## SEANCE ORDINAIRE DU 13 NOVEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le treize novembre à vingt heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Pierre SOLON, Maire.

Date de convocation : 7 novembre 2018

**PRESENTS** : Pierre SOLON, Daniel ROUSSINEAU, Nicolas JANSSEN, Marie-Christine DIETSCH, Agnès FRADET, Christophe TISSIER, Sonia BROSSE, Jérôme BRILLARD, Aurélien LEMOINE, Marie-Laure NIEAUX.

**ABSENTS EXCUSES**: Michelle DAGUET (procuration à Pierre SOLON) Frédérique LAUNAY (procuration à Aurélien LEMOINE) Judicaël BERTIN (procuration à Jérôme BRILLARD) Sylvie BRANSOLLE (procuration à Agnès FRADET)

**ABSENTE** : Laurence LUSSEAU

**SECRETAIRE** : Agnès FRADET

Lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est approuvé.

### DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Monsieur SOLON précise, que le débat d'orientation budgétaire a pour but de donner les directions que le Conseil Municipal entend donner pour l'exercice 2019. Il indique qu'une demande de subvention au titre de la DSR (dotation de solidarité rurale) vient d'être déposée auprès du Conseil Départemental pour 108 000 € de travaux de voirie pour 2019.

Il informe de la possibilité de déposer une autre demande dont les projets pourraient être le réaménagement du terrain de tennis, le cheminement pour aller à la salle multisports, l'acquisition de jeux pour les enfants, la vidéo-protection.

Il propose à chaque conseiller d'y réfléchir.

### CONSTRUCTION DE LA SALLE MULTISPORTS

Monsieur JANSSEN annonce que les travaux et honoraires sont actuellement payés à 62 %.

Monsieur SOLON annonce que les travaux d'enfouissement du SIDELC viennent de débuter.

Monsieur SOLON évoque le courrier de l'entreprise BOYER VITRE relatif aux soucis inhérents au chantier, il informe qu'en guise de dédommagement, ils ont offert au mois de juin la ceinture de la construction en béton, la longrine mais par contre la terrasse n'est pas à la bonne hauteur et la rampe d'accès PMR n'est pas sécurisée. M. SOLON rencontre M. VITRE le 14 novembre.

Avenant pour l'équipe de maîtrise d'œuvre :

M. MIMRAN au nom de l'équipe de maîtrise d'œuvre a sollicité une rémunération complémentaire de deux mois pour le suivi du chantier (mission DET), en outre, il est spécifié dans l'acte d'engagement une rémunération actualisée en fonction du montant HT des travaux.

### 2018-50 AVENANT POUR PROLONGATION DE DELAI DE L'EQUIPE DE MAITRISE D'ŒUVRE

Les Conseillers Municipaux décident d'actualiser les honoraires sur un montant de 820 255,60 € HT comprenant les montants des marchés de base ainsi que les avenants ayant fait l'objet d'une délibération du conseil municipal jusqu'au 2 octobre 2018, au taux de rémunération de 9,90 %.

L'actualisation des honoraires est donc figée à 820 256,40 € HT x 9.90 % = 81 205,38 € (honoraires forfaitaires)

Tout avenant postérieur au 2 octobre ne donnera pas lieu à rémunération.

Les Conseillers Municipaux, sur proposition de M. MIMRAN, architecte, acceptent de prolonger la mission de deux mois.

Rémunération supplémentaire de la phase DET : 8 095,76 € HT

Toute prolongation de mission au-delà de ces deux mois ne donnera pas lieu à rémunération.

Les Conseillers Municipaux, avec une abstention et 13 voix pour, acceptent ces modifications et autorisent Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.

### **2018-51 CONSTRUCTION DE LA SALLE MULTISPORTS : AVENANT AVEC L'ENTREPRISE DESBUREAUX POUR LA FABRICATION DE BANCS**

Les Conseillers Municipaux, à l'unanimité, acceptent le devis présenté par l'entreprise DESBUREAUX route de Busloup 411001 PEZOU pour un montant de 3 683,84 € HT, soit 4 420,61 € TTC.

Ce devis concerne la fabrication et la pose de bancs dans la grande salle.

Montant actualisé du marché :	16 987,35 € HT/ 20 384,82 € TTC
Avenant n° 2	3 683,84 € HT/ 4 420,61 € TTC
Nouveau montant	20 671,19 € HT/ 24 805,43 € TTC

### **2018-52 CONSTRUCTION DE LA SALLE MULTISPORTS : AVENANT AVEC L'ENTREPRISE SRS**

Les Conseillers Municipaux, à l'unanimité, acceptent le devis présenté par l'entreprise SRS. Ce devis concerne la modification du local arbitre.

Montant du marché :	10 463,80 € HT/ 12 556,56 € TTC
Avenant n° 1	1 258,75 € HT/ 1 510,50 € TTC
Nouveau montant	11 722,55 € HT/ 14 067,06 € TTC

### **2018-53 CONSTRUCTION DE LA SALLE MULTISPORTS : AVENANT AVEC L'ENTREPRISE G2C**

Les Conseillers Municipaux, à l'unanimité, acceptent le devis présenté par G2C pour un montant de 1 740 € HT, soit 2 088 € TTC.

Ce devis concerne la rehausse de la terrasse.

Montant actualisé du marché :	275 555,60 € HT/ 330 666,72 € TTC
Avenant n° 2	1 740,00 € HT/ 2 088,00 € TTC
Nouveau montant	277 295,60 € HT/ 332 754,72 € TTC

### **2018-54 CONSTRUCTION DE LA SALLE MULTISPORTS : AVENANT AVEC LA SOCOTEC**

Par délibération du 2 février 2016, une mission relative au contrôle technique, à l'élaboration des notices, l'attestation handicapée et le contrôle électricité a été confiée à la SOCOTEC 10, rue Claude Bernard 41000 BLOIS pour un montant de 5 710 € HT, soit 6 852 € TTC sur une durée de travaux de 5 mois.

Les Conseillers Municipaux, à l'unanimité, acceptent le devis relatif à la prolongation de leur mission jusqu'en décembre 2018 pour un montant de 3 980 € HT, 4 776,00 € TTC.

## **SYNTHESE DES REUNIONS DE QUARTIER**

Tous les résumés proposés par Monsieur SOLON sont validés. Monsieur ROUSSINEAU pense que ces réunions de quartier n'étaient pas indispensables cette année, qu'il a constaté un manque d'intérêt de la part des riverains.

Monsieur JANSSEN fait remarquer qu'il faut impérativement réaliser une des remarques émises dans chaque quartier avant la fin de l'année 2018.

Dans les travaux à examiner et/ou à réaliser, il y a les spots clignotants sur les passages piétons qui sont défectueux, la dangerosité à la sortie du chemin des Sources face à la RN 10, des passages piétons rue Robert Brianne et aux Grouais ainsi qu'un sens unique de circulation rue de l'Abreuvoir.

## **COMMUNICATIONS**

Monsieur SOLON donne lecture d'un courrier du Père Cabarat pour remercier de la nouvelle sonorisation dans l'Eglise.

Le Noël des enfants a lieu le 2 décembre.

Monsieur ROUSSINEAU annonce que l'entreprise DEHE qui a changé la canalisation de Monthenry jusqu'à la route de Busloup offre un poteau incendie (en dédommagement de la présence de cailloux dans la canalisation qui aurait causé des dégâts sur ce poteau)

Christophe TISSIER demande pourquoi une coupure d'eau est annoncée le 14 novembre, Monsieur ROUSSINEAU lui répond que c'est pour changer une vanne suite à une fuite d'eau à l'ancien magasin LEVITAN.

Marie-Laure NIEAUX pense que le prochain entre Nous pourra paraître entre le 15 et e 20 décembre.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Le prochain conseil aura lieu le 4 décembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 20.

Le Maire,  
Pierre Solon